

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision modificative n°2 – Budget Ville 2026 N°2026-074

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 08 octobre 2026 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Jérôme CAUËT, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 24

M. Jérôme CAUËT, Mme Hébé POUCHOU, M. Jules THOMAS, Mme Emmanuelle GREZE, M. Enzo SODANO, Mme Katia TOMÉ, Mme Arlette BOURDELOT, Mme Véronique MILELLI, M. Thierry CUISIN, M. Olivier THOMAS, M. Christophe ROYER, M. Philippe ARNAUD, M. Philippe PRAS, Mme Sandrine COFFINET, Mme Natacha EL HAYEK, Mme Fabienne LAFON, M. Damien ROUSSEAU, M. Sébastien BOUET, M. Olivier CORPACE, Mme Noémie GERVET MOUCHAIN, Mme Nathalie DEGUEN, M. Frédérick BABY MARINPOUY, Mme Jade BENADY, M. Léon CLEMENT.

24 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 5

Mme Sandrine BOËTE à Mme Natacha EL HAYEK
M. Patrick MOUCHELIN à Mme Hébé POUCHOU
M. Gilles GUILLAUME à Mme Arlette BOURDELOT
Mme Laurence AMICHAUX à Mme Fabienne LAFON
Mme Virginie DA CRUZ à Mme Katia TOMÉ

Absent.e : 0

Nombre de votant.e.s : 29

Mme Véronique MILELLI a été désignée secrétaire de séance.

Rapporteurs : Madame Katia TOMÉ et Monsieur Damien ROUSSEAU

VU l'article L1612-11, les articles L2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026-002 en date du 03 février 2026 approuvant le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 de la Ville ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026-016 en date du 12 février 2026 approuvant le Budget Primitif 2026 de la Ville ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026-057 en date du 16 juin 2026 approuvant le Budget Primitif 2026 de la Ville ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster le budget de la Ville au plus près des dépenses et recettes réalisées ;

Le Conseil municipal, après en avoir voté par chapitre, à l'unanimité :

- **VOTE** une Décision Modificative n°2 du budget ville 2026 comme indiqué ci-dessous (vote par chapitre) :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Montant	Vote
011 : Charges à caractère général	189 915,65	A l'unanimité
012 : Charges de personnel et frais assimilés	1 500,00	A l'unanimité
65 : Autres charges de gestion courante	16 660,65	A l'unanimité
023 : Virement à la section d'investissement	718 000,00	A l'unanimité
Total	926 076,30	

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Montant	Vote
013 : Atténuations de charges	13 821,13	A l'unanimité
70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 000,00	A l'unanimité
73 : Impôts et taxes	252 897,00	A l'unanimité
731 : Fiscalité locale	- 435 577,44	A l'unanimité
74 : Dotations et participations	1 074 132,23	A l'unanimité
75 : Autres produits de gestion courante	15 803,38	A l'unanimité
Total	926 076,30	

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Montant	Vote
20 : Immobilisations incorporelles	22 740,00	A l'unanimité
21 : Immobilisations corporelles	462 837,83	A l'unanimité
Total	485 577,83	

Recettes d'investissement :

Chapitre	Montant	Vote
10 : Dotations, fonds divers et réserves	- 412 333,83	A l'unanimité
13 : Subventions d'investissement reçues	161 736,00	A l'unanimité
021 : Virement de la section de fonctionnement	718 000,00	A l'unanimité
024 : Produits des cessions	18 175,66	A l'unanimité
Total	485 577,83	

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Jérôme CAUËT

